



**EXTRAIT du Registre
des Décisions du Maire**

N° 2023-51

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PRESTATAIRES POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE 2023
-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2122-8 ;

VU la délibération n°19/05-2020 du 24 mai 2020 complétée par la délibération N°46/09-2020 du 28 septembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de pouvoirs du Conseil municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT ;

DÉCIDE

De signer les devis avec les prestataires suivants, pour les fêtes de fin d'année 2023 :

Fournisser / prestataire	Prestation	Montant TTC
METAMORPH'OZ 41 rue de l'épinette 77700 Magny le Hongre Siren : 51464229700014	Présence du Père Noël le dimanche 17 décembre, installation, comédien et déco	1100,00 euros (TVA non applicable)
COMPAGNIE PAS D'CHICHI 1 rue Charles de Gaulle 95420 Omerville Siret : 52952774900038	Spectacle jeune public « Zoe et la valise enchantée » 2 séances : 11h et 14h	2000,00 euros (TVA non applicable)
SASU Enfants Sauvages Urban Performances 3 rue Sans Peur 59800 LILLE Siret : 877 506 691 00014	Animation « les acrobatiques têtes blanches » 4 acrobates supplémentaires pour une déambulation	1932.80 euros
PILES SECURITE 16 rue de la Merlette 77260 Sept sorts Siret : 34801776500069	Gardiennage vendredi 15 et samedi 16 décembre	750,00 euros

Fait à Esbly, le 26 septembre 2023.

*Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du
présent acte, compte-tenu de sa transmission*

en Sous-Préfecture le : 29 SEP. 2023

*de sa publication et sa mise en ligne
le : 29 SEP. 2023*



Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.